



Site Natura 2000 – FR 9112034 Côte languedocienne

Compte rendu du 2^{ème} Comité de Pilotage

1^{er} février 2018 – Maison de la mer - Sète

Rédacteur : Tiphaine RIVIERE
chargée de mission Gestion & Animation - référente Occitanie
Antenne Méditerranée - bureau Montpellier
Agence française pour la biodiversité
tiphaine.riviere@afbiodiversite.fr
Tél: 04.34.46.66.58/06.87.91.51.11

Relecture : Céline Maurer (AFB), André Grosset (préfecture maritime), Fabrice Auscher (DREAL Occitanie)

Présidents du Comité de pilotage : Préfet maritime de la Méditerranée / Préfet de l'Hérault

Date du Document :



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Personnes présentes ou excusées :

Membres du Comité de pilotage	Nom du représentant	Présent	Excusé
M. le préfet maritime en Méditerranée	André Grosset	x	
M. le commandant de la Zone Maritime Méditerranée			
M. le préfet du Gard			
M. le préfet de l'Hérault			
M. le Préfet de l'Aude			
Mme la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de région Languedoc-Roussillon			
M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée			
M. le délégué à la mer et au littoral Hérault-Gard	Laurent Cassius	x	
M. le délégué à la mer et au littoral Aude-Pyrénées Orientales			
M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard			
M. le directeur des territoires et de la mer de l'Hérault	Valérie Leenhardt	x	
M. le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude	Christine Meutelet	x	
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon	Fabrice Auscher	x	
M. le directeur de l'architecture et du patrimoine, sous-direction de l'archéologie, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines	Marie Pierre Jezegou	x	
Mme. la directrice départementale de la protection des populations du Gard			
M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault			
M le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude			
Mme. la directrice départementale de la cohésion sociale du Gard	Francis Marchal	x	
M. le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Hérault			
M. le commandant du groupement de gendarmerie du Gard			
M. le commandant du groupement départemental de gendarmerie de l'Aude	A/C Miranda MdC Courp	x	

M. le commandant du groupement départemental de gendarmerie de l'Hérault	Hugues Caumette	x	
M. le commandant le groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée			
Mme la responsable de l'antenne Méditerranée de l'Agence française pour la biodiversité	Céline Maurer	x	
M. le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône - Méditerranée – Corse			x
M. le délégué régional de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer de Méditerranée			
M. le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage			
M. le délégué régional de l'Agence française pour la biodiversité			x
M. le délégué régional du Conservatoire du littoral Languedoc-Roussillon et des espaces lacustres			x
M. le directeur délégué du Parc naturel marin du Golfe du Lion			
Mme la présidente du conseil régional d'Occitanie	Emeline Vanopeperstraete Pascal Nadal	x	
M. le président du conseil départemental du Gard			x
M. le président du conseil départemental de l'Hérault	Catherine Reboul Hugues Dijols	x	
M. le président du conseil départemental de l'Aude			x
M. le président de la communauté de communes Terres de Camargue			
M. le président de Montpellier Méditerranée Métropole			
M. le président de la communauté de communes du Pays de l'Or	Benjamin Pallard	x	
M. le président de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau			
M. le Président de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée	Gwendoline Chaudoir Sophie Draï	x	
M. le Président de la Communauté de commune La Domitienne			
M. le Président de la Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne			
M. le maire du Grau-du-Roi			
M. le maire de la Grande-Motte			x
M. le maire de Mauguio			
M. le maire de Palavas-les-Flots	Guy Reverbec	x	

M. le maire de Villeneuve-lès-Maguelone	Gérard Aubry Philippe Gabaudan	x	
M. le maire de Frontignan	Lionel Pichot	x	
M. le maire de Sète			
M. le maire de Marseillan			
M. le Maire d'Agde			
M. le Maire de Vendres			
M. le Maire de Fleury d'Aude	Guy Sié Martine Cadena	x	
M. le Maire de Narbonne	Frédéric Bonavia	x	
M. le Maire de Gruissan	Mélanie Archambault	x	
M. le Maire de Port-la-Nouvelle			x
M. le Maire de Leucate			
M. le président du syndicat mixte gestionnaire du parc naturel régional de Camargue	Delphine Marobin Cécile Moncourtois	x	
M. le Président du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise			x
M. le président du syndicat mixte Camargue gardoise	Jennifer Bourdenet	x	
M. le président du syndicat mixte Baie d'Aigues-Mortes			
M. le président du SIVOM des communes littorales de la Baie d'Aigues-Mortes			
M. le président du syndicat mixte du bassin du lez			x
M. le président de syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle			x
Mme la présidente du syndicat intercommunal des étangs littoraux			x
M. le président du syndicat mixte du bassin de l'Or			x
M. le président du syndicat mixte du Bassin de Thau	Julian Le Viol	x	
M. le président du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Pascal Arlot	x	
M. le président su Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien			
M. le Président du syndicat mixte du SCOT du Biterrois			

M. le Président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron			
M. le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières			
M. le Président du syndicat Rivage Salses-Leucate			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR 9102014 "Bancs sableux de l'Espiguette"			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9112001 "Camargue gardoise fluvio-lacustre"			
M. le président du COPIL du site Natura 2000 FR9112001 "Camargue gardoise fluvio-lacustre"			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9112013 "Petite camargue laguno-marine"			
M. le président du COPIL du site Natura 2000 FR9112013 "Petite camargue laguno-marine"			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9101413 « Posidonies de la côte palavasienne »			
M. le Président du COPIL du site Natura 2000 FR9112017 « Etang de Mauguio »			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR 9112017 « Etang de Mauguio »			
M. le Président du COPIL du site Natura 2000 FR 9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR 9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »			
M. le Président du COPIL du site Natura 2000 FR9112018 « Etang de Thau et lido de Sète à Agde »			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9112018 « Etang de Thau et lido de Sète à Agde »			
M. le Président du COPIL du site Natura 2000 FR9110034 « Etang du Bagnas »			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9110034 « Etang du Bagnas »			x
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9101414 « Posidonies du cap d'Agde »	Marine Lange		
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9101436 "Cours inférieur de l'Aude"			
M. le président du COPIL du site Natura 2000 FR9101436 "Cours inférieur de l'Aude"			
M. le Président du COPIL du site Natura 2000 FR9110108 « Basse plaine de l'Aude »			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9110108 « Basse plaine de l'Aude »			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9102013 "Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien"			
M. le Président du COPIL du site Natura 2000 FR9112007 « Etangs du Narbonnais »			

M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9112007 « Etangs du Narbonnais »			
M. le Président du COPIL du site Natura 2000 FR9112006 « Etang de Lapalme »			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9112006 « Etang de Lapalme »			
M. le Président du COPIL du site Natura 2000 FR9112005 « Complexe lagunaire Salses-Leucate »			
M. le président de la structure opératrice du site Natura 2000 FR9112005 « Complexe lagunaire Salses-Leucate »			
M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon	Thomas Serrazin	x	
M. le président du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Gard			
M. le président du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de l'Aude et des Pyrénées Orientales			
M. le président du comité régional de la conchyliculture de la Méditerranée			
M. le président de l'association méditerranéenne des organisations de producteurs	Guy Mirette Gaelle Guibert	x	
M. le président de l'Association Syndicale Autorisée des cultures marines en mer ouverte			
M. le président du comité régional du Tourisme du Languedoc-Roussillon			x
M. le président de l'établissement public régional port de Sète Sud de France	Géraldine Lamy	x	
M. le président de l'établissement public régional port de Port-La-Nouvelle			
M. le Président de l'union des villes portuaires d'Occitanie			
M. le président de la chambre régionale du commerce et d'industrie d'Occitanie			
M. le président du comité régional Occitanie de canoe-kayak (fédération française de canoe-kayak)			
M. le président de la ligue Occitanie de voile (Fédération Française de Voile)			
M. le président de la ligue Occitanie de vol libre (Fédération Française de Vol Libre)	Michel Boudou	x	
M. le président du comité Languedoc-Roussillon de la fédération française d'études et de sports sous-marins	Michèle Rauzier	x	
M. le président de la fédération chasse sous-marine passion			
M. le président de la ligue Languedoc-Roussillon de la fédération nautique de pêche sportive en apnée (FNPSA)	Monsieur Ray	x	
M. le président du comité régional de la fédération française de motonautisme (FFM)			
M. le président du comité régional des pêcheurs en mer (FFPM)	Simone Falce Pierre Falce	x	

M. le délégué régional de la fédération des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF)			
M. le président de l'union des associations de navigateurs du golfe du Lion			
fédération régionale des chasseurs du Languedoc Roussillon			
M. le Président du centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)			
M. le directeur du comité régional olympique et sportif du Languedoc Roussillon			
M. le rapporteur du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel			
M, Le Président du centre d'étude et de sauvegarde des tortues marines (CESTMed)			
M. le Président du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR)			x
M. le président de Aude Nature c/o Dominique CLEMENT			
M. le président de l'Association du Voile de Neptune			
Mme la présidente d'E.C.C.L.A. (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)			x
Centre ornithologique du Gard - COGard			x
LPO 11			x
LPO 34 - Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage	Thomas Marchal	x	
Méridionalis			
	Emma Lapique	x	
	Sylvie Dumont Cathy Montaron Pierre Romatico	x	
Institut Marin Seaquarium	Pauline Constantin	x	

Ordre du jour

- Rappel du calendrier ;
- Résultats de la méthode de hiérarchisation des enjeux ;
- Présentations des fiches mesures ;
- Validation du Document d'Objectifs ;
- Questions diverses et discussion.

Introduction

Monsieur Grosset rappelle le rôle de la préfecture maritime en matière de protection de l'environnement. Elle est en charge de la désignation de sites Natura 2000 au large, de la mise en œuvre du Programme d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), ainsi que du récent Plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin en Méditerranée.

Madame Maurer explique la création de l'Agence française pour la biodiversité au 1^{er} janvier 2017 qui a intégré 4 établissements publics existants : l'Agence des aires marines protégées, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Parcs nationaux de France et l'Atelier technique des espaces naturels. L'ex-Agence des aires marines protégées avait des missions d'expertises sur le milieu marin, mais également de gestion ou d'appui à la gestion des aires marines protégées, dont les sites Natura 2000 en mer, que l'AFB a conservé.

Monsieur Fabrice Auscher de la DREAL représente le préfet de Région, désigné comme préfet coordonnateur terrestre pour ce site Natura 2000 qui se trouve sur plusieurs départements. La DREAL est l'interlocuteur privilégié du ministère, elle fait le lien entre les différents sites Natura 2000 régionaux, et participe également à la mise en œuvre du PAMM.

Le DOCOB présenté à la validation aujourd'hui est le dernier DOCOB marin de la région Occitanie. A l'issue de ce COPIL, si les préfets l'approuvent, tous les sites marins seront alors en animation.

Présentation du tome 1

- **Rappel du calendrier ;**
- **Résultats de la méthode de hiérarchisation des enjeux ;**
- **Propositions de modifications : FSD et périmètre**

Après la présentation synthétique du contenu du tome 1, certaines questions sont apparues.

La LPO demande que certaines coquilles notamment sur l'orthographe des noms d'oiseaux soient corrigées (notamment le Goéland leucophée).

La représentante de la FFPM se questionne sur la prise en compte des futures fermes éoliennes en mer. Tiphaine Rivière rappelle que les zones propices ne sont pas incluses dans le site Natura 2000. Elle rappelle que le classement Natura 2000 n'interdit pas la création de ces fermes. Outre les évaluations d'incidences qui pourraient être produites, l'animateur sera en charge d'une veille sur les conséquences éventuelles de ces aménagements. L'AFB, au delà de son rôle de gestionnaire, est impliquée en tant qu'expert sur ces questions.

Le représentant de la ville de Palavas les Flots pose la question des modalités de régulation d'espèces.

Tiphaine Rivière précise que par exemple, pour le Goéland leucophée, il y a un risque de perdre les populations naturelles au profit d'une population qui se sera « adaptée » au contexte urbain.

Le représentant du Pays de l'Or indique que des mesures de régulations sont déjà prises sur les communes littorales.

Fabrice Auscher rappelle qu'il s'agit d'une espèce protégée, la régulation de l'espèce est encadrée, des autorisations sont nécessaires pour avoir une action sur cette espèce. Le site Natura 2000 n'ajoutera pas de réglementation, mais permettra d'avoir une vision globale de l'espèce et de ses comportements.

L'animateur du site Natura 2000 Bassin de Thau (syndicat mixte du bassin de Thau) rappelle que cet enjeu est pris en compte dans les DOCOB des sites terrestres. La plus-value d'inclure cette espèce dans ce DOCOB marin est l'aspect de ressources alimentaires en mer, le lien avec les rejets de pêche...

Le comité régional des pêches demande des précisions sur ce qui est ciblé dans les rejets de pêche. Il est indiqué que les retours des chalutiers au port, ou lors des pêches peuvent être attractifs pour les oiseaux pour s'alimenter.

Le représentant de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone demande si les communes concernées par le projet d'extension du périmètre ont été consultées.

La consultation n'a été qu'officielle, par la prise de contact auprès des services techniques, afin de recueillir leur sentiment sur cette proposition. Lorsque la procédure officielle de modification du périmètre sera engagée, un avis formel des élus des collectivités sera demandé.

Les retours sont plutôt favorables, mais il serait nécessaire d'obtenir des éléments d'explications sur ce découpage (qui date de 2008). Les arguments scientifiques de lien avec l'arrière littoral et de continuité du site doivent être apportés lors de la proposition officielle. Ils sont déjà identifiés : lien avec la zone de la Grande Maire et le site Natura 2000 « Est et Sud de Béziers », nombreux individus observés sur cette franche littorale...

La LPO demande des précisions sur le critère « migrateur » indiqué pour certaines espèces ne figurant pas à l'annexe 1 de la directive.

⇒ Ce terme a été remplacé (p.47 tome 1) par « article 4.2 », car il s'agit d'espèces concernées par cet article.

Après intégration de ces modifications/corrections, le Tome 1 du DOCOB est validé :

Contre : 0

Absentions : 3

Pour : 42

Présentation du tome 2

- Présentations des fiches mesures

○ Fiche mesure MO.I.1

Rappel sur le programme de surveillance du PAMM qui encadre des suivis dédiés à la fois pour les populations d'oiseaux, mais également sur la ressource halieutique.

Le représentant du Pays de l'Or demande si des partenariats ont déjà été établis pour faire le lien avec les espaces lagunaires.

A ce stage, il n'y a pas de partenariats formalisés, mais il existe déjà un travail en commun sur la thématique (life Envol, élaboration d'une stratégie nationale en cours par le GISOM). Charge à l'animateur de proposer des partenariats avec chaque gestionnaire et/ou à travers le pôle relai lagunes.

○ Fiche mesure MO.I.4

Le CRPMEM demande si cela correspond à la fermeture d'une zone. Il faudra prendre en compte des activités professionnelles (pêche à la telline).

Cela dépendra de ce qui sera décidé lors de la concertation, plusieurs options pourront être envisagées.

La représentante des Organisations de Producteurs, Gaëlle Guibert demande à ce que tout le monde soit impliqué dans le processus de désignation de cette zone.

Le COPIL sera le lieu d'information de tous, et il faudra peut-être des groupes de travail plus ciblés pour réfléchir au volet opérationnel de cette mesure.

Une personne indique que des actions sont déjà menées sur le littoral. Le travail devra être fait en lien.

Monsieur Sié demande que cette mesure s'accompagne de beaucoup de concertation avec les acteurs locaux et en particulier avec les municipalités. Il faudra considérer les limites de la zone afin que la mesure soit acceptable. Il faudra prendre en compte les zones utiles aux touristes, qui peuvent être réduites pour cause de sécheresse, risque incendie...Or, l'objectif est de développer la fréquentation sur les « ailes de saison ». De plus, les sites Natura 2000 doivent communiquer vers le grand public pour l'informer des enjeux.

- Fiche mesure MO.II.5

La représentante des Organisations de Producteurs rappelle les outils déjà développés dans le cadre d'un projet en partenariat avec l'IFREMER.

La représentante de la FFPM demande sur quelle base cette mesure a été proposée, car il ne semble pas y avoir de chiffre sur les captures. Elle s'étonne que cette mesure non prioritaire soit dotée de moyens, alors que d'autres sont sûrement plus prioritaires.

L'objectif est de partager les outils de communication déjà existants entre les pêcheurs professionnels et les plaisanciers. Il s'agit plus d'une mesure de précaution.

- ⇒ La notion de priorité doit être revue afin de refléter les deux notions différentes : priorité de gestion/priorité de l'enjeu.

- ⇒ Cette mesure ne présentant pas un enjeu majeur, elle est descendue en priorité de gestion 3. Une nouvelle rédaction du contexte sera également proposée.

- Fiche mesure MS.1

La même remarque sur les priorités est abordée. Cette mesure est laissée en priorité de gestion 3, car les actions locales sur le site n'influencent que partiellement sur l'enjeu. L'enjeu de pollution est lui prioritaire, mais il est pris en compte essentiellement par d'autres politiques et à d'autres échelles (bassins versants, POLMAR...). L'impact de la mesure liée à ce site Natura 2000 reste à la marge.

- **Présentation de la charte**

L'ensemble des remarques formulées sur la charte concerne l'engagement formulé initialement :

- ✓ **Organiser les manifestations nautiques en dehors de période de reproduction (avril à aout);**

Il est rappelé que la charte n'étant pas réglementaire, elle a pour but d'encourager des engagements auprès des signataires vers des comportements les moins impactant. Elle ne dispense pas d'évaluation d'incidences, et ne remet pas en cause la procédure d'autorisation administrative délivrée pour ce type de manifestation.

Monsieur Sié met en lumière le fait qu'il n'est pas envisageable d'organiser ces manifestations en hiver, et que donc cette phrase risque de décourager les élus à la signer.

Madame Meutelet rappelle que la signature de la charte est libre et volontaire. Le principe est de la signer si on a envie de respecter les engagements.

L'Institut marin propose une reformulation : « Organiser préférentiellement les manifestations nautiques en dehors des zones sensibles pour la nidification ».

Madame Cadena indique que les enjeux de développement liés aux sports de glisse sont majeurs dans la région.

Céline Maurer rappelle que l'objectif est qu'un maximum de personnes signe la charte pour s'engager à adopter de bonnes pratiques. L'objectif est bien de concilier les activités avec les enjeux environnementaux.

Monsieur Dijols indique que les conditions des sites (accès, vent...) sont essentielles à la pratique et les reports ne sont pas toujours possibles.

Tiphaine Rivière rappelle que sur certaines zones, les événements se multiplient et se concentrent tous dans une période restreinte d'un ou deux mois, correspondant à la période la plus sensible pour les oiseaux. Les compétitions peuvent même se faire concurrence entre elles, alors que le mois de septembre pourrait être aussi exploité.

Le représentant de la ville de Palavas-les-Flots regrette qu'on arrive à de la gestion « à tiroirs », sur certaines zones il sera permis de déranger et d'autres non.

Céline Maurer propose un travail complémentaire sur une charte plus précise, spécifique aux manifestations, valant évaluation d'incidences.

Le représentant de la ville de Palavas-les-Flots indique que les acteurs sont mobilisés pour contribuer au travail de Natura 2000.

Monsieur Sié parle des risques de transmission de la grippe aviaire par les oiseaux de mer. Il pourrait être nécessaire de réaliser une veille sur ce risque, dans la mesure « veille ».

Une reformulation est proposée :

« Pendant les périodes de reproduction, organiser préférentiellement les manifestations nautiques, sur des sites moins sensibles »

L'animateur Natura 2000 du Bassin de Thau précise « définis avec le gestionnaire ».

André Grosset indique que ce contact doit être fait automatiquement dans le cadre de la procédure d'autorisation.

Le représentant de la fédération de vol libre précise qu'aujourd'hui les compétitions de kitesurf sont sous l'égide de la FFVoile. Il ajoute que la période choisie est en fonction de la période avec un vent favorable et les zones se restreignent, pour chaque manifestation, à un petit linéaire de la commune.

Le représentant de la ville de Palavas-les-Flots rappelle que les matériels évoluent. Il faudrait aussi s'intéresser aux essais, aux entraînements...

Une autre reformulation est proposée :

« Tenir compte des périodes de reproduction pour l'organisation des manifestations nautiques ».

Cette phrase est redondante avec les autres engagements.

Le représentant de la FFPSA indique qu'en saison, il ya tous les jours l'équivalent en fréquentation, des manifestations nautiques présent sur le littoral. Le focus sur les manifestations nautiques n'est pas nécessaire.

La question du contact préalable avec le gestionnaire est évoquée, mais est normalement déjà mis en place dans le cadre de la procédure des évaluations d'incidences.

⇒ **La phrase est retirée, un travail complémentaire devra être engagé pendant l'animation, à partir d'un bilan des évaluations d'incidences qui auront été traitées.**

- **Présentation du tableau de bord**

La présentation du tableau de bord n'a pas recueillie de réaction.

Après intégration de ces modifications/corrections, le DOCOB du site Natura 2000 « Côte languedocienne » est validé :

Contre : 0

Absentions : 2

Pour : 22

Monsieur Grosset rappelle que lors de la procédure d'approbation, une consultation du public sera mise en place en ligne, sur les sites des DDTM concernées.

Désignation de la structure animatrice

L'AFB est la seule candidate.

L'AFB est désignée structure animatrice du site Natura 2000 « Côte languedocienne » :

Contre : 0

Absentions : 0

Pour : 24

La réunion se clôture à la suite de ces échanges.

La présentation, ainsi que l'ensemble des documents sont disponibles :

<http://reseau-languedocmer.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque/cote-languedocienne-zps>